



Devenir Référent Handicap de son entreprise

Depuis la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, toute entreprise employant au moins 250 salariés doit désigner un **Référent Handicap**. Agissant en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, le référent handicap est « chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les personnes en situation de handicap » au sein de l'entreprise (article L.5213-6-1 du Code du travail).

➤ Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Identifier le rôle et les missions du Référent Handicap
- Maîtriser l'environnement du handicap au travail
- Mener les entretiens avec un salarié en situation de handicap
- Accompagner un salarié en situation de handicap dans son parcours au sein de l'entreprise
- Travailler avec les différents acteurs : services de prévention et santé au travail, Cap emploi, Ressources Humaines...

➤ Public

- Référents Handicap, personnes devant désigner les Référents Handicap, directeurs et responsables des ressources humaines, médecins du travail, membres de la CSSCT
- Maximum de 12 personnes par groupe

➤ Contenu de la formation

- > Le rôle et les missions du Référent Handicap
- > L'environnement du handicap en milieu professionnel
- > La reconnaissance des situations de handicap et le développement des moyens de compensation
- > L'intégration et l'accompagnement de la carrière
- > La méthodologie du maintien dans l'emploi
- > Les entretiens avec la personne en situation de handicap
- > La rédaction de son plan d'actions annuel

Durée

2 jours (14 heures)

Date et lieu

En intra : définis en fonction de vos besoins

En inter : planification à venir

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

En intra : 2 100 € net de taxes par groupe

En inter : à venir

LES +

Méthode pédagogique active, expositive, démonstrative

Études de cas, exercices pratiques, échanges

Questionnaire d'évaluation final

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- Prévenir la désinsertion professionnelle et engager une dynamique de maintien dans l'emploi (📄 p. 15)
- Approche du handicap intellectuel (📄 p. 4)
- Découvrir le handicap cognitif (📄 p. 7)
- Découvrir le handicap psychique (📄 p. 8)